



Informations utiles

1. Statut de protection S

Le statut de protection S donne droit à :

- Logement chez des particuliers ou dans une structure mise à disposition par le canton (hôtel, centre d'hébergement collectif, etc.)
- Aide financière
- Accès aux soins médicaux, couverture d'assurance maladie (LAMaL)
- Accès immédiat au marché du travail
- Accès à l'école pour les enfants
- Possibilité se déplacer dans tout l'espace Schengen (aucune restriction de mouvement)
- Protection provisoire d'une durée initiale d'un an, qui peut être renouvelée.

2. Les prestations de l'Hospice général

Vous trouverez ci-dessous les barèmes d'aide financière :

Nombre de personnes	Montant / CHF
1	451.-
2	789.-
3	1037.-
4	1218.-
5	1353.-
Suppl.	135.-

3. Transports - TPG



Une fois votre carte obtenue, merci de vous envoyer un scan de la carte SwissPass à l'adresse :

Accueil_Ukraine@hospicegeneral.ch

4. Changement de situation - travail

Merci d'annoncer, par e-mail, toutes modifications liées à votre situation personnelle (prise d'emploi, etc.)

5. Animaux de compagnie

Les propriétaires de chiens ou de chats sont priés de bien remplir le formulaire de demande et de l'envoyer à : petsukraine@blv.admin.ch



Le service vétérinaire compétent examine les mesures à prendre conformément au concept correspondant du Service vétérinaire suisse. S'il peut être prouvé que la protection vaccinale de l'animal est suffisante, celui-ci peut rester avec son propriétaire. Dans le cas contraire, il se peut qu'il doive passer un certain temps en quarantaine.



Bonjour Genève

<https://bonjourgeneve.ch/>



Santé sexuelle et planning familial
☎ 022/372.55.00



☎ 022/736.13.13



Asile LGBT
☎ 076/663.78.29



☎ 022 320 01 02



☎ 022/797.10.10